



SOMMAIRE

- p.1**
L'UNSA, le syndicalisme en positif
- p.2 -p.3**
Accord pouvoir d'achat CDC
- p.3**
Prime de Partage de la Valeur (PPV)
- p.4**
Prêt vert de 30 000 € à 1% sur 8 ans



Pierre Fourcail (Secrétaire général adjoint), Salomé Vaillant (Secrétaire générale), Jorge Ricardo (Secrétaire général adjoint)

L'UNSA, le syndicalisme en positif !

Ces dernières semaines, l'UNSA a contractualisé avec la Direction générale de nombreux accords qui améliorent vos conditions salariales dans un contexte particulièrement difficile. **C'est grâce à vous que ces acquis sociaux ont pu être mis en place.** En effet, il y a presque un an, vous nous avez largement renouvelé votre confiance en nous plaçant à la première place avec 35% des suffrages.

Ainsi, vous allez bénéficier en 2023 :

- D'un supplément d'intéressement de 750 €.
- D'un taux d'intéressement qui peut atteindre 8,25% de la masse salariale en 2024.
- D'une augmentation générale de 2%.
- De la mise en place d'une Prime de Partage de la Valeur allant de 550 € à 1500 € pour une partie des personnels.
- De la prise en charge à durée indéterminée des frais de transports à 80%.
- D'un Prêt Vert dont l'objectif est d'atteindre 30 000 € à 1% sur 8 ans pour l'achat de véhicules électriques.
- De l'ouverture d'une négociation sur l'attribution de tickets restaurant pour les télétravailleurs en 2024.
- D'une harmonisation financière public/privé des médailles du travail.
- D'un accord de prorogation des mesures CAA et MATT pour les personnes impactées par la réforme des retraites.
- De la GERI pour les salariés et de la GIPA pour les fonctionnaires et contractuels de Droit public.

Ce sont de belles victoires syndicales ! D'autres organisations syndicales nous ont d'ailleurs rejoint en signant à nos côtés certains accords.

Aujourd'hui comme demain, vous pouvez compter sur mon équipe pour poursuivre dans cette voie, avec l'objectif d'acter, chaque fois que possible, de nouveaux acquis et d'être au plus près de vos attentes.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Salomé VAILLANT



ACCORD POUVOIR D'ACHAT CDC 2023 : L'UNSA SIGNE UN ACCORD CRÉATEUR DE DROITS NOUVEAUX !

A la suite de l'avis favorable* émis le 11 juillet 2023 par l'UNSA et la CFDT en CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) sur le projet d'accord « Pouvoir d'achat », la Direction générale a soumis l'accord à la signature des organisations syndicales représentatives.

L'UNSA a signé le 17 juillet 2023, conjointement avec la CFDT, le SNUP, la CGT et le Directeur général de la CDC, un accord qui met en place une hausse de la rémunération supérieure à celle de la Fonction publique ainsi que des droits nouveaux propres à l'Etablissement public CDC pour l'ensemble des personnels, publics et privés, cadres et non-cadres.

1/ AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION FIXE AU 1ER JUILLET 2023 : + 2%

Fonctionnaires

- Augmentation de la valeur du point d'indice de + 1,5 % (mesure Fonction publique).
- Calcul agent par agent du différentiel à rajouter en PFT pour arriver à + 2 % par agent.

Privés

- Augmentation de la valeur du point d'indice de + 2 %.

CDP

- Augmentation de la valeur du point d'indice de + 1,5 %.
- Calcul agent par agent du différentiel à rajouter en traitement pour arriver à + 2 % par agent.
- Notification individuelle à chaque CDP des points ainsi ajoutés au contrat initial.

2/ AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION FIXE AU 1ER JANVIER 2024

- Attribution de 5 points d'indice aux agents publics au 1er janvier 2024 (mesure Fonction publique).
- Mesure similaire pour les personnels de droit privé au 1er janvier 2024 (mesure CDC).

3/ DES ENGAGEMENTS CONCERNANT :

- Le maintien de la prise en charge transport à 80% à durée indéterminée par l'intégration de cette disposition dans l'accord QVT.
- L'ouverture de discussions avec les organisations syndicales représentatives sur le modèle de subventionnement de l'AGR, y compris le recours aux tickets restaurant en télétravail (revendication UNSA).

- La mise en place d'une offre de prêt pour l'achat d'un véhicule électrique à un taux de 1%. Les conditions et modalités précises de mise en œuvre de ce prêt seront définies par la Mission sociale Groupe (MSG). L'objectif de ce prêt serait d'être à hauteur de 30 000 € (revendication UNSA) sur 8 ans.
- La mise en place d'un accord PPV (Prime de Partage de la Valeur) en septembre 2023 rendu possible par la signature majoritaire UNSA et CFDT de l'accord Pouvoir d'achat. En revanche, à ce stade de la négociation, l'UNSA ne cautionne pas le dispositif proposé par la DRH qui exclut 40% du personnel.

L'UNSA, syndicat réformiste, a donc pris ses responsabilités en signant cet accord, tout en continuant à revendiquer, notamment au niveau de la Fonction publique (par le biais de sa Fédération) de nouvelles hausses de la valeur du point d'indice.

La CFE-CGC, organisation syndicale non-signataire, critiquera comme à son habitude les signataires.

A savoir : sans signature d'accord, aucune des dispositions (sauf celles réglementaires Fonction publique) n'auraient pu être mise en place.

Par ailleurs, l'UNSA se félicite que le SNUP et la CGT aient changé d'avis en signant cet accord à nos côtés !



* Votes CUEP 11 juillet 2023 :

Pour : UNSA – CFDT
 Abstention : SNUP
 Contre : CGT – CGC

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV) : L'UNSA FAVORABLE A DES MESURES POUR TOUS LES PERSONNELS !

La Prime de Partage de la Valeur (PPV), dite aussi prime Macron, a été instaurée il y a 3 ans pour pallier les augmentations salariales insuffisantes et répondre partiellement à l'inflation galopante.

Dans certains secteurs d'activité, les primes sont distribuées uniformément, dans d'autres en fonction des revenus.

La Direction générale de la CDC a décidé de l'attribuer en fonction des revenus. Si l'UNSA n'a pas d'opposition sur la modalité retenue à la CDC, elle n'accepte pas en revanche l'exclusion de 40% des personnels du dispositif proposé par la DRH, principalement les cadres et plus de 60% des salariés.

Le projet de la DRH proposait :

- Si rémunération < 2 SMIC :
prime de 1 500 € – 2 250 bénéficiaires (estimation RH).
- Si 2 SMIC < rémunération < 2,5 SMIC :
prime de 850 € – 1 150 bénéficiaires (estimation RH).
- Si 2,5 SMIC < rémunération < 3 SMIC :
prime de 550 € – 900 bénéficiaires (estimation RH).

Lors du CUEP du 11 juillet dernier, ce projet a reçu un avis négatif* d'une majorité des organisations syndicales. De ce fait, il ne peut s'appliquer en l'état et la Direction appliquera en septembre des mesures unilatérales.

L'UNSA avait pourtant fait des propositions de répartition pendant les négociations, allant de 2 000 € pour les plus bas revenus à 500 € pour les plus hauts.

Malheureusement, celles-ci ont été rejetées par la DRH mais aussi par d'autres organisations syndicales qui ont voté POUR le projet.

Pour l'UNSA, la copie est à revoir et nous espérons que la Direction générale tiendra compte de l'avis majoritaire des organisations syndicales qui souhaitent un accord en direction de TOUS les personnels !

*Vote CUEP 11 juillet 2023 sur le projet proposé par la DRH :

Pour : CFDT – CGT
 Abstention : SNUP
 Contre : UNSA – CFE-CGC

PRÊT VERT DE 30 000 € À 1% SUR 8 ANS : UNE REVENDICATION UNSA SATISFAITE !



Lors des négociations de l'accord « pouvoir d'achat », l'UNSA a demandé et obtenu la mise en place d'un nouveau prêt en direction des personnels de l'Etablissement public CDC destiné à l'acquisition d'un véhicule électrique.

En effet, lors du CUEP le projet d'accord présenté par la DRH a recueilli un avis favorable majoritaire :

- **Pour** : UNSA – CFDT
- **Abstention** : SNUP
- **Contre** : CGT – CFE-CGC

Ce prêt sera géré par la Mission Sociale Groupe (MSG). Les conditions et modalités précises seront définies avant la fin de l'année 2023. L'objectif de ce prêt, serait d'être à hauteur de 30 000 € (après vérification du montant auprès des URSSAF), à un taux fixe de 1%, sur 8 ans.

Cette revendication portée uniquement par l'UNSA permettra à tous les futurs bénéficiaires de gagner du pouvoir d'achat, sur les années à venir, au regard des taux actuellement consentis par les banques et qui devraient encore augmenter dans les mois à venir.

La signature de l'accord majoritaire « Pouvoir d'achat » entre le Directeur général et notamment l'UNSA, permet à la Direction de créer ce prêt vert.

**Une fois de plus la pratique d'un syndicalisme réformiste
et constructif prouve son efficacité !**

Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

